



Playbook COVID-19

Chers entrepreneurs,

Ce playbook est pour vous et sera mis à jour en temps réel. Il est écrit en Français car de nombreux chapitres sont spécifiques à la France. Et évidemment, nous sommes preneurs de vos retours pour l'améliorer, le retravailler etc!

Bon courage!

I - Nos recommandations

II - Aides & Procédures business

1. Délais de paiement d'échéances fiscales et/ou sociales
2. Remises d'impôts directs
3. Soutien de l'Etat et de la Banque de France (Médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires
4. Mobilisation de Bpifrance pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie
5. Fonds de solidarité état-région
6. Maintien de l'emploi dans les entreprises
 - a. Par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé
 - b. Par l'arrêt de travail / Maintien à domicile
7. Relations contractuelles
 - a. Définition d'un cas de force majeure & recommandations du MEDEF
 - b. Gestion d'un conflit client et/ou fournisseur

III - Les bons contacts by France Digitale

IV - Outils & conseils HR

1. Rappel des obligations du dirigeant vis-à-vis des salariés
2. Informer les employés
3. Réduire les déplacements
4. Mise en place télétravail

V - Bonus

1. Activités pour vos enfants!
2. Ce que font les entreprises au sein du portefeuille Elaia

I - Nos recommandations

Disclaimer : Cette crise est inédite donc personne n'a de playbook.

1/ Business & Financement

Selon nous, planifier autre chose que ce scénario est risqué :

- Q2 2020 est à l'arrêt, vous payerez les charges uniquement
- Q3-Q4 2020 sera (on espère) le trimestre de reprise avec sûrement une grosse pause d'été et un redémarrage réel de l'activité en Septembre pour des décisions applicables en 2021

Nous espérons bien sûr que vous ferez mieux mais partez de ce principe là! Nous vous recommandons d'être sévère dans vos prévisions dès maintenant plutôt que devoir mettre un coup de tournevis chaque semaine.

P&L

- Prendre en compte des hypothèses de topline très dégradées (ex: dans le commerce de détail: baisse des ventes en ligne, fermeture des points de vente physiques)
- Revue des services externes: réduction de ces services au minimum
- Optimisation du marketing: distinguer les dépenses ayant un impact direct sur la ligne supérieure de celles ayant un horizon à plus long terme
- Bureaux: renégociation des contrats et suspension des paiements en cas de force majeure (Si applicable, réduction des frais de personnel avec chômage partiel etc.)

Cash is king

- CAPEX: réduction et pause des investissements
- Négociation et rééchelonnement des crédits bancaires
- Mobilisation de garanties bancaires en ligne
- Demandes de solutions de financement hybride telles que les obligations convertibles et les dettes de capital-risque?
- Répartition de la dette fournisseur

(Si disponible) Mesures de soutien exceptionnelles: Les détails ci-dessous

II - Aides & Procédures business

Voici [une synthèse des dispositions gouvernementales pour les entreprises, face à la crise du Coronavirus](#). (MAJ en temps réel)

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement a annoncé des mesures destinées à venir en aide aux entreprises et aux salariés, présentées ci-après et complétées des modalités pratiques.

1. Des délais de paiement d'échéances fiscales, sociales et de loyer

Sur le plan fiscal, les entreprises peuvent demander à bénéficier d'un délai de paiement d'impôt si elles sont en difficultés suite au Covid-19. Pour faciliter leur démarche, la DGFIP met à disposition un modèle de demande à adresser au service des impôts des entreprises. Un simple mail peut également être adressé au service concerné.

Attention aux échéances fiscales du 16 mars ! Les demandes de délai de paiement concernent les échéances du 15 mars (reportée au 16 du fait que le 15 est un dimanche), à savoir :

- l'acompte de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 % à l'aide du relevé d'acompte n° 2571 ;
- le solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 % à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 30 novembre 2019 ;
- la taxe sur les salaires payés en février (redevables mensuels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501.

Les entreprises concernées doivent donc s'assurer que les prélèvements ou les virements bancaires ne soient pas effectués, en prévenant dès aujourd'hui leurs opérateurs habituels. La mesure est expliquée [ici](#).

✓ Démarches :

1. Télécharger et compléter le [le formulaire](#).
2. Adressez votre demande à votre service des impôts.

Pour des questions plus spécifiques, merci de prendre contact avec votre SIE dont les coordonnées figurent [ici](#).



L'entreprise doit être à jour de ses obligations déclaratives et respecter habituellement ses échéances fiscales.

Sur le plan des cotisations sociales, les mesures se traduisent notamment par :

- l'octroi de délais (échelonnement de paiements) et d'une remise exceptionnelle des majorations et pénalités de retard sur les périodes ciblées
- pour les travailleurs indépendants, la possibilité de demander une anticipation de la régularisation annuelle afin d'obtenir un recalcul des cotisations cohérent avec la santé de l'entreprise et d'obtenir un nouvel échéancier de paiement des cotisations provisionnelles.

Attention aux échéances sociales du 16 mars ! Il a été annoncé que toutes les entreprises qui le souhaitent pourront reporter sans justification, sans formalité et sans pénalité, le paiement des cotisations.

Aussi, tous les employeurs ayant une date d'échéance Urssaf au 15 du mois, pourront reporter tout ou partie du paiement des cotisations salariales et patronales dont l'échéance est au 15 mars 2020 (*reportée au 16 du fait que le 15 est un dimanche*).

MAJ 20/03 : En cas d'absence de paiement constaté et sans aucune demande particulière de l'entreprise pour l'échéance du 15 mars, le paiement sera attendu par défaut au 15 juin.

Ces cotisations sont d'ores et déjà reportées de trois mois, dans l'attente de mesures à venir. Voir <https://www.juridique-et-droit.com/urssaf-mesures-exceptionnelles-pour-les-entreprises-touchees-par-le-coronavirus/>

Aucune pénalité ne sera appliquée. Pour les employeurs, dont la date d'échéance de paiement des cotisations est au 5, ils pourront moduler le règlement de leur échéance du 5 avril 2020. Les entreprises concernées doivent donc s'assurer que les prélèvements ou les virements bancaires ne sont pas effectués, en prévenant dès aujourd'hui leurs opérateurs habituels.

✓ Démarches :

1. Se connecter à son espace Urssaf en ligne
2. Adresser un message via la rubrique Messagerie > Nouveau message > Une formalité déclarative > Déclarer une situation exceptionnelle



☎ Joindre l'Urssaf par téléphone au 3957 (0,12€ / min + prix appel) puis sélectionne le choix 3 “effectuer une demande de délai, de remise ou de remboursement”

Sur le plan des loyers, factures d’eau, d’électricité/gaz

Annoncé par le président le 16/03, le gouvernement a travaillé avec le CNCC et grands bailleurs pour appliquer aux centres commerciaux français :

- La mensualisation des loyers et charges facturés au titre du deuxième trimestre ;
- La suspension temporaire de la mise en recouvrement des loyers et charges du mois d’avril, dans l’attente des décisions qui seront prises par le gouvernement d’ici au 15 avril.

Renégociation des loyers

Malgré l’annonce du PR lundi soir sur les loyers, le gouvernement n'a pas annoncé de mesure concrète à ce stade.

Ce qui est en cours :

- L’Etat négocie avec les grands bailleurs mais Bruno Lemaire a indiqué qu’ils ne pourraient pas les contraindre.
- Les fédérations de bailleurs font passer des consignes de bienveillance ([article Le Monde 19/03](#))

3. Comment faire pour obtenir un report de loyer :

- se rapprocher de son bailleur pour négocier amiable
- si ne fonctionne pas : saisir le Médiateur des entreprises (Démarche ci-dessous)
- en dernier recours, aller en justice (mais pas le moment maintenant).

2. Dans les situations les plus difficiles, des remises d’impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d’un examen individualisé des demandes

Les entreprises en difficulté peuvent demander des remises de tout ou partie de leurs impositions pour faire face au Coronavirus Covid-19. Cette demande doit être adressée auprès du service des

impôts des entreprises au moyen du formulaire mis à disposition par la DGFIP. Chaque demande sera appréciée en fonction de la situation de l'entreprise.

3. Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (Médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires

La médiation du crédit est un dispositif public, gratuit, réactif (en 48 heures il est indiqué au dirigeant qui a saisi son dossier si celui-ci est qualifié) et efficace (dans deux cas sur trois une solution est trouvée). En cas de difficulté à négocier un rééchelonnement ou à obtenir des financements (gel des lignes de crédits, difficultés à financer le besoin en fonds de roulement, ...) il convient d'orienter rapidement les entreprises vers le service de la Médiation du Crédit.

👉 Voici [le lien](#) pour en bénéficier

4. La mobilisation de Bpifrance pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie

Bpifrance a activé un plan de soutien à destination des TPE et PME touchées. Les entreprises peuvent se renseigner directement sur ces mesures exceptionnelles destinées à les soutenir, grâce au numéro vert mis en place : 0 969 370 240

Sont éligibles à ces dispositifs toutes les SMB, PME et ETI qui ont plus de 12 mois de bilan même si leurs comptes 2019 ne sont pas finalisés — une situation suffit. Même les Startups qui n'étaient pas encore clientes BPI ont accès à ces dispositifs.

Sont notamment prévus :

1/ Garanties : Rehaussement à 90% du niveau de la garantie Bpifrance en partenariat avec les banques et les régions

- Mettre en place des procédures accélérées d'instruction de crédit pour les situations de trésorerie tendues (délai de 5J)



- délai de carence de 6 mois (*la garantie ne s'applique pas si l'entreprise dépose le bilan dans ce délai de 6 mois*).
- Supprimer les pénalités & coûts additionnels de reports d'échéances & crédits pour les entreprise
- Aucune caution personnelle

Cette garantie s'applique:

- pour les prêts de 3 à 7 ans accordés par les banques
- pour les découverts confirmés pour une période de 12 à 18 mois
- pour les entreprises de toutes tailles (y.c. ETI).

👉 Les détails [ici](#).

Pour les prêts en cours :

- Les prêts en cours d'analyse ou déjà validés de type croissance, etc... ne sont pas remis en cause. Ils seront bien décaissés et finalisés normalement.
- 2 Nouveaux prêts Coronavirus sont mis en place :

a) **Prêt atout, solution de co-financement de BPIFrance**

- Condition : TPE, PME, ETI & startup ayant au moins 12 mois de bilan - *Sont exclus les SCI, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles ayant un CA inférieur à 750 000 euros, et les entreprises en difficulté.*
- Durée de 2 à 3 ans avec un différé d'amortissement de 6 à 12 mois.
- Fonctionnement:
 - Prêt obligatoirement associé à un concours bancaire à raison de 1 euro pour 1 euros
 - Taux **en cours de fixation définitive** sans frais de dossier & sans assurance obligatoire
 - Injection de cash sans banquier avec pour seuil jusqu'à 5M€ pour les PME & 30M€ pour les ETI (minimum 30K€).
 - Sans frais de dossier
 - Pas de garantie
 - Décaissé en une fois
 - Cumulable avec le financement bancaire

- b) Prêt rebonds (avec les régions) - renforcer la structure financière des PME, notamment par la consolidation à mt des concours bancaire ct : garantie dédiée de la région Ile-De-France & BPIFrance

OBJET

Peuvent être garantis les nouveaux financements amortissables à moyen terme permettant :

- le renforcement du fonds de roulement ;
- le financement relai (amortissable, 2 ans mini) d'un crédit d'impôt ou d'une subvention ;
- la consolidation des crédits CT existants : découvert, caisse, escompte, affacturage, mobilisation de créances.

Sont aussi éligibles :

- les prêts personnels aux dirigeants pour réaliser des apports en fonds propres ;
- l'acquisition d'une entreprise dans le cadre d'un plan de cession homologué après redressement judiciaire.

- Condition : TPE, PME, ETI & startup, pas besoin de bilans validées (situation provisoire suffisante), entreprises rencontrant ou susceptibles de rencontrer des difficultés de trésorerie qui ne sont pas d'origine structurelle ;
- Durée (égale à celle du crédit) de 2 à 7 ans (et exceptionnellement 15 ans maximum si le crédit est assorti d'une sûreté sur un actif immobilier ou en cas de cession bail immobilière)
- Plafond de risques maximum, toutes banques confondues :
 - 5 millions d'euros sur une même entreprise ou groupe d'entreprises pour les PME ;
 - 30 millions d'euros sur une même entreprise ou groupe d'entreprises pour les ETI.
- Fonctionnement:
 - Gestion en direct par BPI (au nom des régions)
 - Pas de garantie
 - Variable selon les régions

La quotité de garantie peut être portée à 90 % maximum si le financement garanti entraîne une augmentation sensible des concours bancaires globaux et de la trésorerie de l'entreprise. Dans le cas contraire elle sera limitée à 50 %. Pour les PME, la Région Île-de-France pourra porter cette garantie jusqu'à 80 %.

Pour les prêts existants :

- Les prêts existants avec les banques ne seront pas garantis, seuls les nouveaux prêts sont couverts pour injection de « Nouveau Cash »;
- Ceux garantis par la BPI, il faut demander un réaménagement à votre banquier qui sera suivi par BPI sans discuter;



- Si les banques continuent à vous allouer votre ligne de crédit court terme sur 12 à 18 mois (découvert) alors BPI peut garantir directement cette ligne de crédit court terme, c'est la garantie "Ligne de Crédit Confirmé Covid-19" de BPIFrance.

2/ Soutien direct de Bpifrance à la trésorerie des entreprises. Cela couvre notamment:

- La suspension dès le 20 mars du paiement des échéances de prêts et des intérêts de ces prêts accordés par Bpifrance.
 - Toutes les échéances des prêts BPI sont décalées automatiquement de 6 mois pour tous les clients BPI (rien à faire de votre part).
 - Pour les clients Avance plus (la solution de Factoring de BPI), un complément en blanc de 30% est ouvert (à appeler immédiatement).
- Si un crédit est garanti alors la BPI donne son accord pour un réaménagement sans frais
- **MAJ 20/03 : Garantie BpiFrance Dédiee : Mettre en place ou renouveler des lignes de crédit court terme confirmé pour financer le cycle d'exploitation.**

La quotité peut être portée à 90 % maximum si le financement garanti entraîne une augmentation sensible des concours bancaires globaux et de la trésorerie de l'entreprise. Dans le cas contraire elle sera limitée à 50 %.

OBJET

Sont garantis les nouveaux crédits à court terme :

- découverts, facilités de caisse, escomptes, Dailly, Mobilisations de Créances Nées à l'Export (MCNE) ;
- tous obligatoirement confirmés sur une durée de 12 mois minimum à 18 mois maximum.

Sont exclus les engagements par signature (toutes cautions, garanties à première demande, Credocs, etc.).

TPE, PME ET ETI FRANCILIENNES BÉNÉFICIAIRES

- entreprises rencontrant ou susceptibles de rencontrer des difficultés de trésorerie qui ne sont pas d'origine structurelles ;
- quelle que soit leur date de création ;
- quel que soit le niveau de détention de leur capital par une ou plusieurs sociétés de capital-risque ou de capital investissement.

MODALITÉS

Durée de la garantie :

La durée de la garantie est égale à la durée de la ligne de crédit confirmée. Elle n'est renouvelable qu'une seule fois (conditions à définir).

Plafond de risques maximum, encours toutes banques confondues :

- 5 millions d'euros sur une même entreprise ou groupe d'entreprises pour les PME ;
- 30 millions d'euros sur une même entreprise ou groupe d'entreprises pour les ETI.

**Vous avez besoin de cash rapidement
ou vous voulez sécuriser votre découvert
ou vos lignes court terme :**



Partenaire de votre banque et des régions, Bpifrance vous aide

- Nous garantissons votre banque à hauteur de 90% si elle vous fait un prêt de 3 à 7 ans
- Nous garantissons à hauteur de 90% votre découvert si votre banque le confirme sur 12 à 18 mois

Bpifrance vous apporte du cash directement

- Nous vous proposons un prêt sans garantie sur 3 à 5 ans de 10 000 à 10 millions d'euros pour les PME, et plusieurs dizaines de millions d'euros pour les ETI, avec un différé important de remboursement
- Nous mobilisons toutes vos factures et rajoutons un crédit de trésorerie de 30% du volume mobilisé
- Nous suspendons le paiement des échéances des prêts accordés par Bpifrance à compter du 16 mars
- Enfin nous vous rappelons que vous pouvez demander le report des échéances fiscales et sociales et des remises d'impôts aux administrations et services concernés



Déposez votre numéro de mobile sur **>> BPIFRANCE.FR**

Ou contactez nous au **0 969 370 240** Service & appel gratuits

bpifrance
PARIS ÎLE-DE-FRANCE

5. Le fonds de solidarité état-région

QUI ?

Petites entreprises de moins de 1 million d'euros de chiffres d'affaires : indépendants, micro entrepreneurs et TPE :

- dans les secteurs qui sont fermés
- ou
- connaissant une baisse importante de leur chiffre d'affaires de mars 2020 par rapport à celui de mars 2019

COMMENT ?

État et Régions créent un fonds de solidarité d'1 milliard d'euros :

- l'État apporte 750 millions d'euros
- la **Région Île-de-France apporte 76 millions d'euros**, près du tiers de la contribution de l'ensemble des Régions (250 millions d'euros).

Deux niveaux d'intervention :

- 1 500 € de soutien rapide, sur simple déclaration. La demande pourra être effectuée dans les prochains jours auprès de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP).
- un soutien complémentaire pourra être octroyé, au cas par cas, pour éviter la faillite.

6. Le maintien de l'emploi dans les entreprises par

A. le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé

Le chômage partiel peut être sollicité par les entreprises dans le cadre de circonstances à caractère exceptionnel. Il permet à l'employeur de procéder à une fermeture temporaire de l'établissement (ou d'une partie de l'établissement), ou à la réduction de l'horaire de travail habituel en deçà de la durée légale du travail et de recevoir un financement de l'Etat pour une partie du salaire.

Le délai d'activation de cette procédure a été simplifié et prend effet immédiatement (au lieu de 15 jours).

Attention :

MAJ le 20/03 :

B. L'arrêt de travail / Maintien à domicile

Si les parents sont dans l'impossibilité de télétravail et n'ayant comme solution pour assurer la garde de leurs enfants que celle d'être placés en arrêt de travail, l'Assurance Maladie propose une prise en charge exceptionnelle d'indemnités journalières. Ce service concerne tous les employeurs et tous les salariés, quels que soient leurs régimes d'affiliation à la sécurité sociale ou la forme de leur contrat de travail.

Conditions :

- L'enfant doit avoir moins de 16 ans ou en situation de handicap sans limite d'âge.
- Un seul parent à la fois (ou détenteur de l'autorité parentale) peut se voir délivrer un arrêt de travail. En revanche, il est possible de fractionner l'arrêt ou de le partager entre les parents sur la durée de fermeture de l'établissement.

Durée : L'arrêt peut être délivré pour une durée de 1 à 14 jours. Si le besoin perdure au-delà de 14 jours, l'employeur pourra réitérer la démarche selon les mêmes modalités.

Sous réserve de ces conditions, c'est à l'employé d'en faire la demande à son employeur qui doit ensuite procéder à l'arrêt de travail via le site de la CNAM.

👉 Voici le lien pour faire [sa demande](#).

7. Relations contractuelles

A. Définition d'un cas de force majeure & recommandations du MEDEF

L'article 1218 du Code civil dispose que « Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur. Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1. »

Or, l'épidémie n'est plus imprévisible en France et, de ce fait, le coronavirus ne peut plus être considéré comme un cas de force majeure libérant les parties de leurs obligations contractuelles, à

moins que l'épidémie ait été expressément prévue dans le contrat et donc accepté par les deux parties.

Actions recommandées par le MEDEF:

1. Vérifier les dates de conclusion / signature des contrats
2. Vérifier l'impact économique de l'épidémie de Covid-19 sur son activité (contrats entre entreprises, organisation d'événements & contrats de marchés publics)
3. Informer les cocontractants de l'existence d'un empêchement rendant impossible ou difficile l'exécution d'une obligation contractuelle
4. Vérifier les contrats d'assurance lorsque la force majeure ne peut pas être retenue

Attention, en général, les contrats d'assurance couvrant les entreprises excluent l'événement de l'épidémie.

5. Envisager éventuellement l'imprévision pour renégocier les termes d'un contrat

👉 Voici la note [du medef avec plus de détails](#).

B. Gestion d'un conflit client/fournisseur

La médiation des entreprises est un service gratuit, confidentiel et à disposition des entreprises en cas de litige entre clients et fournisseurs (retard de paiement, services ou marchandises non conformes...). Le médiateur n'est ni juge, ni arbitre, ni conciliateur. Il agit comme intervenant neutre, impartial et indépendant, afin d'aider les parties à trouver une solution mutuellement acceptable à leur différend.

Démarche :

- Voici [le lien](#) pour en bénéficier
- Le médiateur vous contactera dans les 7 jours et s'engage à essayer de trouver une solution en 3 mois

Q&A

Comment consolider ma trésorerie à moyen terme pour soulager mon découvert ?

- Rééchelonnement automatique et sans frais des échéances.
- La garantie de Bpifrance/Région Île-de-France jusqu'à 90 %.
- Le Prêt Atout, la solution de co-financement de Bpifrance.
- La garantie « Renforcement de la Trésorerie Covid-19 » de la Région Île-de-France



et Bpifrance.

Que se passe-t-il si ne j'arrive pas à honorer mes engagements dans le cadre d'un marché public ?

- Garantie Zéro pénalité de retard dans les marchés publics de la Région Île-de-France.
- La Région Île-de-France traitera toutes les demandes de paiement en moins de 30 jours

Liens utiles

👉 [Report & délais de paiement URSSAF](#)

👉 [Délais de paiement & remises de charges fiscales / TVA](#)

👉 [Rémunération d'un salarié placé en activité partielle](#)

III - Les bons contacts

Source : [France Digitale](#)

👉 Pour vos démarches concernant :

- Le report de vos échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts)
 - Le cas échéant, l'analyse de votre situation et une proposition de plan d'étalement de vos créances avec l'appui de l'Etat et de la Banque de France
 - L'obtention ou le maintien d'un crédit bancaire via Bpifrance
 - Le financement de vos salariés par le mécanisme de chômage partiel
 - Le traitement d'un conflit avec vos clients ou vos fournisseurs

👉 Les contacts utiles à Paris et en Ile-de-France :

- Cellule dédiée de la Région Île-de-France : covid-19-aidesauxentreprises@iledefrance.fr / 01 53 85 53 85
- Cellule Urgence entreprise : Chambre de Commerce et d'Industrie : 01 55 65 44 44
- La DIRECCTE : idf.continuite-eco@direccte.gouv.fr / 06 10 52 83 57
- Les chambres de commerce et d'industrie :
 - Au niveau national : n.ruiz@ccifrance.fr / 01 44 45 38 62
 - Pour l'Ile-de-France : farmagnac@cci-paris-idf.fr / 01 55 65 46 36
- Les chambres de métiers et d'artisanat :
 - Au niveau national : cohin@cma-france.fr / 01.44.43.43.85
 - Pour l'Ile-de-France : se@cma-paris.fr / 01 53 33 53 18

👉 Bpifrance - Banque Publique d'Investissement : 0 969 370 240

👉 Banque de France – Médiation du crédit

- Correspondant TPE/PME de votre département :
- 0800 08 32 08 (service et appel gratuit)
- TPMExx@banque-france.fr (xx = n° du département)
- Un Tiers de Confiance de la Médiation
- 0810 00 12 10 (0,06€/min + prix d'appel)

👉 Les contacts utiles en région (DIRECCTE) :

- Auvergne-Rhône-Alpes : ara.redressementproductif@direccte.gouv.fr / 04 72 68 29 69
- Bourgogne-Franche-Comté : bfc.continuite-eco@direccte.gouv.fr / 03 80 76 29 38
- Bretagne : bretag.continuite-eco@direccte.gouv.fr / 02 99 12 21 44
- Centre Val-de-Loire : centre.continuite-eco@direccte.gouv.fr / 02 38 77 69 74
- Corse : marie-francoise.baldacci@direccte.gouv.fr / 04 95 23 90 14
- Grand Est : ge.pole3E@direccte.gouv.fr / 03 69 20 99 29
- Hauts-de-France : hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr / 03 28 16 46 88
- Normandie : norm.continuite-eco@direccte.gouv.fr / 02 32 76 16 60
- Nouvelle-Aquitaine : na.gestion-crise@direccte.gouv.fr / 05 56 99 96 50
- Occitanie : oc.continuite-eco@direccte.gouv.fr / 05 62 89 83 72
- Pays de la Loire : pays-de-la-loire@direccte.gouv.fr / 02 53 46 79 69
- Provence-Alpes-Côte d’Azur : paca.continuite-eco@direccte.gouv.fr / 04 86 67 32 86

IV - Outils & conseils HR

1. Rappel des obligations du dirigeant vis à vis du salarié

Depuis le 14 mars 2020, la France est passée au stade 3 de l'épidémie, c'est-à-dire de limiter la contagion par des mesures barrières, de réduire la charge sur le système de santé, de limiter l'absentéisme au travail et de renforcer la capacité de réponse sanitaire.

France Digitale a préparé un [guide des obligations du dirigeant](#) en terme de santé & sécurité, télétravail, indemnisation pendant les arrêts de travail et les aides de l'état.

Le gouvernement a préparé des questions - réponses sur l'ensemble des obligations. Plus d'informations [ici](#).

2. Informer les employés

😊 **Prenez soin les uns des autres.**

Même si ça semble évident, vérifiez que tout le monde va bien ! Vous devez faire tout votre possible pour continuer à favoriser une culture positive et montrer à vos employés à quel point ils sont appréciés.

😊 Mettez sur pied un **groupe de travail**. Identifiez les employés qui seront les personnes clés et composez l'équipe de gestion de crise et de communication.



😊 **L'engagement et la motivation des employés** sont particulièrement importants à surveiller en ces temps difficiles. Nous vous recommandons d'utiliser des sondages pour mesurer l'engagement & les sujets de préoccupations.

Exemples d'outils: Officevibe, CultureAmp, 15Five

Si vous n'avez pas accès à un outil d'engagement, un simple formulaire Google suffira - avec quelques questions par exemple:

- Sur une échelle de 1 à 5, comment vous sentez-vous cette semaine?
- Êtes-vous satisfait de la fréquence de vos réunions 1: 1 avec votre leader?
- Êtes-vous satisfait des outils de communication de l'entreprise?
- Qu'aimez-vous le plus à propos de la WFH / travailler à distance?
- Quel est votre plus grand défi en ce qui concerne la WFH / travailler à distance?
- Avez-vous des commentaires ou des retours sur l'approche de l'équipe pour répondre à COVID-19?

Augmentez la fréquence de vos réunions individuelles. Les dirigeants doivent être particulièrement sensibles aux individus qui ont du mal à être isolés et demander comment ils peuvent le mieux les soutenir. Un excellent modèle à suivre consiste à poser trois questions simples:

- Qu'est-ce qui fonctionne bien?
- Qu'est-ce qui ne fonctionne pas bien?
- Y a-t-il des outils, des ressources ou du soutien que je peux fournir pour vous aider?

😊 **Communiquez!** Voici un exemple de mail envoyé par Zenly :



We are all remote workers until further notice, for the first time at Zenly!
So to stay positive with a great routine, let's all follow these guidelines:



Everyone best practices:

- Set up a routine (YES, you should shower and dress up 🧼👑)
- Over communicate and use public Slack channels 😊
- Carry out your usual meetings with Hangouts – face time as much as possible 🧑🏻🧑🏻🧑🏻
- Try to have a dedicated and comfortable “work space” 🔥
- Write down and share knowledge 📝
- Ensure you have a lunch break (I didn't say healthy, all good 🍔), and some [stretch breaks](#)
- Drink water! 💧
- Smile 😊
- Don't hesitate to ask for something you might need 🙋
- Do regular exercises!! 💪
- Let's create some new remote bonds to keep our daily routine! 🐝



Meditation and Yoga courses are still available, remotely with Stephanie (Zoom link in the calendar invit).

I encourage you to keep an “healthy” routine as much as possible. It's also a moment to be together :)

English, French and Japanese courses are still maintained, with Hangout as well.



Tech best practices:

- Do 1 or 2 passes of review per day, to ensure smooth rhythm

→ Let's try 10am and 5pm

☐ Hygiene best practices

We strongly encourage you to follow the personal hygiene best practices displayed by the government.

During this pandemic period, please avoid calling the SAMU when it's not necessary, to avoid overloading their services.
Prefer the teleconsultation service.



HR Support Resources

- [8 Questions Employers Should Ask About Coronavirus \(HBR\)](#)
- [How HR Leaders are Preparing for Coronavirus \(Fast Company\)](#)
- [Managing HR and People Operations During the Coronavirus Outbreak \(Jumpstart:HR\)](#)
- [Coronavirus and the Workplace: What if the Boss Says to Stay Home \(NY Times\)](#)
- [Future of Work: Coronavirus News](#) - regular updates on Coronavirus news related to work
- [Lead Your Business Through the Coronavirus Crisis \(HBR\)](#)
- [Coronavirus and Your Job: What the Boss Can - and Can't - Make You Do \(WSJ\)](#)
- [Communicating Through the Coronavirus Crisis \(HBR\)](#)



Employee Support Resources

- [Coronavirus Resource Hub and free Virus Assessment Survey questions \(CultureIQ\)](#)
- [How to Manage Your Coronavirus Anxiety \(WSJ\)](#)
- [How to Self-Quarantine \(NY Times\)](#)

3. Réduire/Supprimer les déplacements professionnels



La France étant en stade 3, les déplacements professionnels doivent être limités.

4. Mise en place du télétravail

Télétravail forcé c'est pas forcément évident pour les employées. Voici quelques bonnes pratiques :

📌 **Le télétravail est le futur du travail**

Selon The Economist, d'ici 2035, il pourrait y avoir 1 milliard de travailleurs indépendants du lieu.

Exemple : Containo.us est déjà à 100% en remote dans presque une dizaine de pays.

📌 **Valeurs clés : confiance, communication & objectifs partagés**

Voici les éléments clés pour une organisation à distance: se concentrer sur les résultats et non sur les heures passées au travail, promouvoir la flexibilité et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, créer une documentation interne convaincante, adopter une transparence totale, etc.

📌 **Préparez vous à itérer**

Le jour 1 ne sera pas parfait. Commencez par établir un manuel sur la façon dont les principes clés que vous souhaitez définir fonctionnent à distance (comment communiquer? Comment utiliser les outils? Comment travailler sur un projet?). Communiquez ce manuel à tous vos employés puis mettez-le à jour régulièrement avec les retours recueillis.

📌 **Mettez en place des process!**

On estime qu'il faut 5 fois plus de process qu'une équipe colocalisée. Vous devez prévoir des réunions à l'avance avec ordre du jour et demander à tout le monde d'être à l'heure!

📌 **Minimisez les outils utilisés**

L'utilisation d'outils est importante pour mettre en place une culture à distance mais (i) vous devez choisir les bons outils en fonction de votre entreprise, (ii) vous n'avez pas besoin d'être surchargé et (iii) vous devez être explicite sur la façon dont les outils doivent être utilisés.

Voici les outils utilisés chez Elaia :

- Slack pour les communications informelles, directes & par projet
- Zoom : outil de visioconférence
- Dropbox : pour partager & collaborer les documents

📌 **Combattez respectivement la solitude & l'isolement social**

Étant tous à distance, il est encore plus important de s'assurer que vos employés se sentent bien. Voici quelques idées de partage de rituels afin de forger les liens humains au sein de l'équipe:

- Demandez à vos employées de partager leur "Dej de télétravail" ou "le meilleur spot de télétravail"

- Organisez une réunion vidéo hebdomadaire avec toute l'équipe au cours de laquelle la direction partage des informations sur l'entreprise et gère une session de Q&A
- Suggérez à vos collaborateurs d'organiser un café virtuel entre employées (avec l'extension slack Donut par exemple) et/ou avec leurs homologues dans d'autres startups.
- Organisez des rencontres individuelles en ligne hebdomadaires avec les personnes avec lesquelles vous travaillez directement.
- Mettre en place une chaîne Slack (souvent #random) dédiée à partager des trucs aléatoires qui se produisent pendant ces jours bizarres de confinement
- Créez une salle Zoom sociale permanente dans laquelle vos employés peuvent se rencontrer à tout moment de la journée comme s'il s'agissait d'une machine à café.
- Demandez régulièrement à vos collègues comment ils vont : certains de vos employé.e.s peuvent être seul.e.s à domicile.

C'est le moment idéal pour prendre du recul & optimiser votre manière de fonctionner

Bien sûr, vous devez mettre en place une routine proche de ce à quoi vous étiez avant de vous éloigner mais aussi prendre le temps gagné en travaillant à domicile pour expérimenter de nouvelles choses pour votre vie personnelle (cuisine, lecture, exercice) et votre vie professionnelle (communication excessive, rencontres individuelles régulières).

Vous avez une occasion unique de prendre le temps d'améliorer votre façon de travailler et le fonctionnement de votre entreprise. Concentrez-vous sur la qualité pendant cette période pour mettre en œuvre les piliers de votre croissance future.

5. Toolbox du télétravail

Communication

- Slack - Teams
- Zoom - Hangouts
- [Klaxoon](#) : Solution collaborative (3 mois d'essai gratuit)
- [Loom](#): Logiciel d'enregistrement d'écran et vidéo gratuit
- [Livestorm](#): Plateforme de webinar (gratuite)
- [Krisp](#): Application de suppression du bruit

Organisation d'évènements

- [Hopin](#): Organisation d'événements en ligne
- [Run the World](#) : Organisation d'événements en ligne
- [What is Involved with Changing a Physical Event to a Virtual Conference](#)



- [Virtual Conferences: Engaging People Remotely](#)

Partage de contenu & de documents

- Notion - Basecamp
- Drive - Dropbox

Food for Thought

- [Remote work ressources](#)
- [On Remote | Handbook](#) (Octopush)
- [27 Tools Every New Remote Worker Needs](#) (Skillcrush)
- [The Ultimate Guide to Remote Work](#) (Zapier, Apr. 2019)
- [What is Remote Work? A Guide for Building Remote Teams and Finding Your Dream Work-from-Home Job](#) (Buffer)
- [Gitlab's Guide to Remote Work](#) (Gitlab)

V - Bonus

1/ Activités pour vos enfants

Une liste collaborative a été mise en place sur [comment occuper ses enfants à la maison](#) & voici d'autres sources d'inspiration (en Anglais):

- [Distance learning toolkit for children \(3-9\) by Brighteye Ventures](#)
- [Just for Kids: A Comic Exploring Coronavirus \(NPR\)](#)
- [Free, Online Learning Resources When Coronavirus Closes Schools \(Cato Institute\)](#)
- [Activities to do with Your Kids \(Hands-on as We Grow\)](#)
- [Giant List of Ideas for Being Home with Kids \(google doc\)](#)
- [Survival Guide for WFH Parents with Kids \(Google Doc via Jessica Yuen\)](#)

La gestion des enfants lors du télétravail peut être source de stress, voici un exemple de programme:

COVID-19 DAILY SCHEDULE

© Jessica McHale Photography

Before 9:00am	Wake up	Eat breakfast, make your bed, get dressed, put PJ's in laundry
9:00-10:00	Morning walk	Family walk with the dog Yoga if it's raining
10:00-11:00	Academic time	NO ELECTRONICS Sudoku books, flash cards, study guide, Journal
11:00-12:00	Creative time	Legos, magnatiles, drawing, crafting, play music, cook or bake, etc
12:00	Lunch	
12:30PM	Chore time	A - wipe all kitchen table and chairs B - wipe all door handles, light switches, and desk tops. C - Wipe both bathrooms - sinks and toilets
1:00-2:30	Quiet time	Reading, puzzles, nap
2:30-4:00	Academic time	ELECTRONICS OK Ipad games, Prodigy, Educational show
4:00-5:00	Afternoon fresh air	Bikes, Walk the dog, play outside
5:00-6:00	Dinner	
6:00-8:00	Free TV time	Kid showers x3
8:00	Bedtime	All kids
9:00PM	Bedtime	All kids who follow the daily schedule & don't fight

2/ Ce que font les entreprises du portefeuille d'Elaia

- [OpenIO: work organization and continuity of service during the COVID-19 epidemic](#)

N'hésitez pas à nous contacter! Imesnard@elaia.com



Les informations de ce playbook sont fournies à titre informatif uniquement. Ce playbook est exclusivement destiné à votre usage interne et non commercial. Elaia décline expressément toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation de ces documents.